
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 24 novembre 2016
17 h**

**Séance tenue le jeudi 24 novembre 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. George Bourelle, M. Mitchell Brownstein, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Manon Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Jane Guest, Mme Paula Hawa, M. Michel Hébert, à titre de représentant du maire de la Ville de Dorval, M. Edward Janiszewski, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino, Mme Monique Vallée et M. Moriss Vesely

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais et M. Beny Masella

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Il est proposé par M. Alan DeSousa, et du consentement unanime de tous les membres présents, que M. Claude Dauphin agisse à titre de président de cette assemblée.

La proposition est agréée.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Joanna Arvanitis	M. Denis Coderre	La citoyenne, gagnante de 700 bulbes de tulipe au concours national des jardins potagers, désire faire le don de ceux-ci à la Ville afin qu'ils soient plantés devant la Place du Canada
Mme Susan Stacho	M. Denis Coderre	Remerciements à l'administration pour l'achat d'un terrain visant la protection du territoire de l'Anse-à-l'Orme

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 06.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG16 0597

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG16 0598

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 octobre 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 octobre 2016 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 novembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG16 0599

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 novembre 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 novembre 2016 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 novembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole de l'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} au 31 octobre 2016.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 octobre 2016.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 octobre 2016.
-

CG16 0600

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725)

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725), et le conseil en prend acte.

04.04 1163430021

CG16 0601

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau, et le conseil en prend acte.

04.05 1163430025

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

Aucun document n'est déposé.

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

15 - Déclaration

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration »

Aucune déclaration n'est présentée.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0602

Exercer l'option de prolongation d'une année pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc. (lot 1 - Est) (CG13 0473) pour une somme maximale de 285 062,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 novembre 2016 par sa résolution CE16 1713;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation du contrat pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (lot 1-Est) (CG13 0473), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, à Ascenseur Innovatec inc., pour une somme maximale de 285 062,08 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166292002

CG16 0603

Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal - Dépense totale de 1 390 156,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2016-ECL001 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1732;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 390 156,76 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 263 778,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-ECL001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1163113004

CG16 0604

Accorder un contrat à Les contenants Durabac inc. pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux, pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15459 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1735;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les contenants Durabac inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15459 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1166859005

CG16 0605

Autoriser la prolongation, sans dépense additionnelle, pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, de l'entente-cadre intervenue avec Louis-Hébert Uniforme inc. (CG13 0447)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1733;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation, sans dépense additionnelle, d'une entente-cadre intervenue avec Louis Hébert Uniformes inc. (CG13 0447) pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle contre les chocs et les arcs électriques, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1166135010

CG16 0606

Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2017-2019, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une somme maximale de 531 788 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15562 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1737;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 531 788 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15562 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1167104001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0607

Autoriser le transfert de 114 450,69 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain, dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1740;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le transfert de 114 450,69 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1161670003

CG16 0608

Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne - Dépense totale de 158 263,13 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1741;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 158 263,13 \$, taxes incluses, pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre, dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne, pour les travaux contingents ;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour une somme maximale de 141 016,88 \$, taxes incluses, conformément à la lettre d'entente de cette firme en date du 25 août 2016;
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, tout document y donnant suite;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1163334026

CG16 0609

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 6 807 295,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 309701 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1742;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 807 295,41 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 197 295,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309701 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.08 1167231043

CG16 0610

Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington - Dépense totale de 6 674 854,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214718 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1743;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 6 674 854,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 6 104 240,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214718;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1161009014

CG16 0611

Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction) pour la réalisation de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 849 619,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6947 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1744;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 849 619,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 750 625,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6947;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1167334007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0612

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1745;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, par lequel le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1167261001

CG16 0613

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 novembre 2016 par sa résolution CE16 1715;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une période de 26 mois, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15508, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1160149004

CG16 0614

Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels en gestion de projets pour la phase 4B du Quartier des spectacles, pour une somme maximale de 1 160 106,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15544 (2 soum.) / Approuver un projet de convention cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1746;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en gestion de projets, pour une somme maximale de 1 160 106,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15544 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1163820002

CG16 0615

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec SNC-LAVALIN inc. (2 228 847,86 \$, taxes incluses), Axor Experts Conseils inc. (1 391 151,51 \$, taxes incluses), Les Services EXP. inc. (944 864,55 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale totale de 4 564 863,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15542 (10 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1748;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats indiqués, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15542 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

SNC-LAVALIN inc.	2 228 847,86,\$	Contrat 1
Axor Experts-Conseils inc.	1 391 151,51 \$	Contrat 2
Les Services EXP. inc.	944 864,55 \$	Contrat 3
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.14 1167287007

CG16 0616

Accorder un contrat de services professionnels à 8558736 Canada inc. (Consultants Sans-tranchée GAME) pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15038 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1749;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel 8558736 Canada inc. FAS Consultants Sans-tranchée GAME, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15038 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1160298003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0617

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Les Systèmes d'information Ullix inc. pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale totale de 211 773 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1747;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les Systèmes d'information Ullix inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale de 34 200 \$, taxes incluses, en 2016 et de 177 572,70 \$, taxes incluses, en 2017, conformément à son offre de service en date du 23 septembre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1164384001

CG16 0618

Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1750;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1167463001

CG16 0619

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») par lequel la Ville promet céder et le MTMDET promet acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties du lot 1 288 694 et 1 288 664, comme fonds servant, en faveur de l'autoroute Ville-Marie, comme fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction, le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1754;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal aux fins du recouvrement et de l'aménagement d'une place publique au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, suivant lequel la Ville de Montréal (la « Ville ») promet de céder et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») promet d'acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, situées du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties des lots 1 288 694 et 1 288 664, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction et le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville, et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente, le tout sans aucune contrepartie.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1151027012

CG16 0620

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et à la servitude de non-accès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville de Montréal, sur un total de soixante-quatorze lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin Est, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1757;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à une servitude de non-construction et à une servitude réelle et perpétuelle de non-accès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur soixante-quatorze lots, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin est, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dont la désignation complète est inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1163778007

CG16 0621

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 535 550 \$ à trois organismes, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1819;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder trois soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 535 550 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Horizon Carrière	Espace Co.	80 550 \$
Communautaire	ÉchoFab durable	240 000 \$
Club et Événements Horizon Roc	Championnats panaméricains d'escalade junior 2017, centre d'entraînement aux athlètes d'élite et programme d'accessibilité	215 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1166352004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0622

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2 : Lot A – 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 – 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1807;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois à compter de la date de leur émission, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs ;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les montants et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15371 ;

Firme	Description	Montant des soumissions (24 mois)
CPU Design inc.	Famille 1 : Postes de travail Windows	9 027 574,56 \$
Compugen inc.	Famille 2A : Portatif semi-robuste	535 314,17 \$
Compugen inc.	Famille 2B : Portatif robuste	1 666 785,55 \$
Compugen inc.	Famille 2C : Tablette semi-robuste	787 542,06 \$
Compugen inc.	Famille 2D : Tablette robuste	992 413,90 \$
Compugen inc.	Famille 2E : Portatif convertible semi-robuste	365 952,50 \$
Compugen inc.	Famille 2F : Portatif convertible robuste	3 445 147,42 \$
Informatique ProContact inc.	Famille 3 : Tablettes Android	543 267,20 \$
Coopérative de l'Université Laval	Famille 4 : Postes de travail Apple	4 075 234,84 \$
Compugen inc.	Famille 5 : Moniteurs	1 277 291,77 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1165954006

CG16 0623

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 21 896 446,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 261601 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1812;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 21 896 446,49 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 424 424 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 261601 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.22 1167231047

CG16 0624

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1813;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15195 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1167100001

CG16 0625

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi sur demande, pour une période de trois ans, pour la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans - Appel d'offres public 16-15431 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1820;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, sur demande;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15431 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des ressources humaines, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1164346002

CG16 0626

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Tadros Orthopédie Md inc., consistant à fournir des opinions et à expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 152 111,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1821;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 152 111,93 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Moriss Vesely

20.25 1164346003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0627

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 228 225,38 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1822;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 228 225,38 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Moriss Vesely

CG16 0628

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme François Kassab MD. inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 147 857,85 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1823;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 147 857,85 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Moriss Vesely

20.27 1164346005

CG16 0629

Autoriser une dépense additionnelle de 98 418,60 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme TotalMed Solutions Santé inc. (CG16 0006), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1824;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 98 418,60 \$, taxes incluses, pour les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme TotalMed Solutions Santé inc. (CG16 0006), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses;

- 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme TotalMed Solutions inc. à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Moriss Vesely

20.28 1154346006

CG16 0630

Autoriser une dépense additionnelle de 21 118,61 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme Tadros Orthopédie Md inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 116 998,56 \$ à 138 117,17 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1825;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 21 118,61 \$, taxes incluses, pour les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme Tadros Orthopédie Md inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 116 998,56 \$ à 138 117,17 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Tadros Orthopédie Md inc. à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson

Mme Jane Guest
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Moriss Vesely

20.29 1154346007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0631

Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1730;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1162518001

CG16 0632

Effectuer le paiement d'une contribution municipale extraordinaire maximale de 1,8 M\$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1769;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de procéder au paiement d'une contribution municipale extraordinaire maximale de 1 800 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 800 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1163843024

CG16 0633

Prendre acte du bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine / Approuver les modifications au programme et son renouvellement pour l'année 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1828;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre acte du bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine;
- 2 - d'approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1166340005

CG16 0634

Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1829;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1156641001

CG16 0635

Adopter la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1826;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter la « Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.05 1167149001

CG16 0636

Autoriser l'augmentation du budget du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1832;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'augmentation du budget de revenu du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1160191007

CG16 0637

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 CTC1150025003

CG16 0638

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG11-017)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1165075003

CG16 0639

Avis de motion - Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1166335003

CG16 0640

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1166279001

CG16 0641

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1165135002

CG16 0642

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1167287002

CG16 0643

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1167287004

CG16 0644

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1167287005

CG16 0645

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1161179015

CG16 0646

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1167287003

CG16 0647

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 711 848

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 711 848 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 octobre 2016 par sa résolution CE16 1582;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 711 848 ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1160603008

Règlement RCG 16-054

CG16 0648

Approuver la modification du Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal et approuver le Règlement R-168 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1798;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver la modification du Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement R-168 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de deux cent dix millions de dollars (210 000 000 \$) pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1, le tout conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1160854003

CG16 0649

Approuver la nomination temporaire de M. André Poisson, de la Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montréal aux fins d'exercer un rôle directeur général par intérim au Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1844;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'approuver la nomination temporaire de M. André Poisson afin d'exercer le rôle de directeur général par intérim du Bureau de taxi de Montréal rétroactivement au lundi 24 octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1160177001

À 17 h 32, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Claude Dauphin
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire